



FAQ – Réponses à destination du public

1. *La vaccination est-elle obligatoire ?*
2. *La vaccination est-elle gratuite ?*
3. *Qui est concerné par la vaccination ?*
4. *Quel vaccin ?*
5. *Comment se passe la vaccination au centre pour les personnes de plus de 75 ans ?*
6. *Comment se passe la vaccination pour les personnes vulnérables à la Covid19 ?*
7. *Est-ce que les personnes vulnérables à la Covid19 sont prioritaires à la vaccination ?*
8. *Qui contacter pour prendre RDV ?*
9. *Une personne souhaite prendre RDV mais plus de créneaux disponibles – que lui dire ?*
10. *Où se faire vacciner ?*
11. *Une personne peut-elle se faire vacciner sans rendez-vous ?*
12. *Comment est déterminé le nombre de créneaux de vaccination disponibles par jour ?*
13. *J'ai contracté la COVID 19 – Puis-je me faire vacciner ?*
14. *Peut-on choisir mon vaccin ?*

1. La vaccination est-elle obligatoire ?

Non le vaccin n'est pas obligatoire et aucune preuve de vaccination n'est exigée. De plus, le consentement de la personne à la vaccination est obligatoire et est recueilli en amont de la vaccination.

2. La vaccination est-elle gratuite ?

Oui, la vaccination est totalement prise en charge par l'Assurance maladie.

3. Qui est concerné par la vaccination ?

- **Les personnes âgées de 75 ans et plus qui ne sont pas en établissement ;**
- Les résidents en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements ;
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation ;
- Les personnes âgées hébergées en résidence autonomie, résidences service et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants ;
- Les personnes en situation de handicap vulnérables hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisées ;
- **Les personnes ayant une pathologie** qui les expose à un très haut risque face à la COVID-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement ; [Liste des pathologies en annexe 1](#)
- **Les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social** y compris les professionnels libéraux, les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 18 ans ; [Liste des professionnels de santé en annexe 2](#)
- **Les personnes de 50 à 74 ans inclus à risque de forme grave de Covid-19 car présentant une ou plusieurs des comorbidités listées en annexe 3 :**



Centre de vaccination Le Grésivaudan

04 rue Paul Gauguin – 38420 LE VERSOUD

Centre d'appel : 04 76 77 58 63

4. Quel vaccin ?

➤ Pour le grand public

Mon âge	Quelle est ma situation	Astrazeneca	Pfizer-Biontech ou Moderna
0 à 17 ans	Je ne suis pas concerné par la vaccination		
18 à 49 ans inclus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Je n'ai pas de problème de santé ○ J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID19 	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	<p>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</p> <p>En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin</p>
50 à 54 ans inclus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Je n'ai pas de problème de santé ○ J'ai un risque de forme grave de COVID19 ○ J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID19 	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	<p>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</p> <p>En centre de vaccination</p> <p>En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin</p>
55 à 74 ans inclus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Je n'ai pas de problème de santé ○ J'ai un risque de forme grave de COVID19 ○ J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID19 	<p>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</p> <p>Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie</p> <p>Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie</p>	<p>En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin</p>
Plus de 75 ans	<ul style="list-style-type: none"> ○ Je suis en établissement pour personnes âgées ○ Je vis à domicile (ou dans une autre structure) 	<p>Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie</p> <p>Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie</p>	<p>Au sein de mon établissement</p> <p>En centre de vaccination</p>



Centre de vaccination Le Grésivaudan

04 rue Paul Gauguin – 38420 LE VERSOUD

Centre d'appel : 04 76 77 58 63

➤ Pour les professionnels de santé

Je suis professionnel	A partir de 18 ans	A partir de 55 ans
<ul style="list-style-type: none">❖ De santé (Annexe 2)❖ D'un établissement de santé❖ D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables❖ Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables❖ Sapeur-Pompier	<p>Vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna</p> <ul style="list-style-type: none">- En centre de vaccination- Dans mon établissement	<p>Vaccin AstraZeneca</p> <ul style="list-style-type: none">- En centre de vaccination- Dans mon établissement- Chez mon médecin traitant- Chez mon médecin du travail- En pharmacie <p>Sauf si la 1^{ère} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna</p> <ul style="list-style-type: none">- En centre de vaccination- Dans mon établissement



Centre de vaccination Le Grésivaudan

04 rue Paul Gauguin – 38420 LE VERSOUD

Centre d'appel : 04 76 77 58 63

5. Comment se passe la vaccination au centre pour les personnes de plus de 75 ans ?

Chaque personne est libre d'aller consulter son médecin pour lui poser toutes les questions et vérifier qu'elle peut être vaccinée.

Le jour de la vaccination (rendez-vous fixé sur la plateforme keldoc) la personne se rend au centre de vaccination du Versoud (il est conseillé de se présenter à l'heure du rendez-vous, inutile de venir trop tôt).

Elle doit être munie – obligatoirement

- De sa pièce d'identité,
- De sa carte vitale
- et le cas échéant de sa prescription médicale en cas de pathologie à haut risque.

Après qu'il ait été vérifié que la personne a bien rendez-vous, la personne se voit remettre un questionnaire médical. Elle le remplit sur place : le questionnaire sert de guide à l'entretien avec le médecin (durée 5/7 minutes).

Il s'agit de vérifier l'état de santé de la personne, d'éventuelles contre-indications, de lui donner toutes les informations nécessaires, et recueillir son consentement à la vaccination.

Une fois l'entretien mené, l'infirmière ou le personnel soignant habilité vaccine la personne.

Il s'agit d'une injection à l'épaule.

Après l'injection, chaque personne est invitée à patienter 10 à 15 minutes sur place après l'injection par mesure de sécurité.

Durant cette attente, la personne reçoit une attestation de première injection et rendez-vous lui est donné pour la seconde injection. (Le rendez-vous pour la deuxième injection est fixé au plus tôt 21 jours après la première injection et au plus tard 45 jours).

A la fin des deux injections, chaque personne reçoit une attestation de vaccination (le carnet de santé n'est rempli qu'après la deuxième vaccination).

6. Comment se passe la vaccination pour les personnes vulnérables à la Covid19 ?

Les personnes prioritaires se voient proposer, en amont de la vaccination, une consultation médicale. Cette consultation médicale peut, selon les cas, être immédiatement suivie de la vaccination.

Il est conseillé aux personnes à haut risque de se rapprocher de leur médecin traitant afin qu'une ordonnance soit établie. Cette ordonnance sera demandée lors de l'arrivée au centre.

La déroulé de la vaccination est identique à celui des personnes de + de 75 ans.

7. Est-ce que les personnes vulnérables à la Covid19 sont prioritaires à la vaccination ?

Non, les personnes vulnérables ne sont pas prioritaires à la vaccination (elles sont prioritaires au même titre que les personnes de plus de 75 ans).

Des créneaux leur sont réservés sur l'agenda Keldoc du centre de vaccination – le jeudi. Jusqu'au 01 mars, la commune gérait pour le compte des médecins des listes de personnes vulnérables. Lors de l'ouverture de nouveaux créneaux (semaine 8) l'ensemble des personnes qui avaient aiguillées par les médecins ont reçus un rendez-vous. Maintenant il n'y a plus de gestion de listes d'attente par le centre de vaccination.

8. Qui contacter pour prendre RDV ?

Plusieurs moyens se présentent à vous :

- L'utilisation de la plateforme en ligne – Keldoc (si la personne en est capable)



Centre de vaccination Le Grésivaudan

04 rue Paul Gauguin – 38420 LE VERSOUD

Centre d'appel : 04 76 77 58 63

- Le centre d'appel de la vaccination : **04 76 77 58 63** : le centre d'appel donne des rendez-vous chaque jour pour pallier les annulations.
- Le CCAS de votre commune pour un accompagnement de la prise de RDV
- Le centre d'appel du Département - **04 76 00 31 34** (8h30-12h30 ; 13h30-16h30).

9. Une personne souhaite prendre RDV mais plus de créneaux disponibles – que lui dire ?

Plusieurs possibilités :

- De patienter jusqu'à l'ouverture de nouveaux créneaux. Comment savoir quand de nouveaux créneaux ouvrent ? information donnée sur le site du Grésivaudan, sur le site de la commune de Le Versoud, et par le biais des mairies des communes de la CCG.
- D'appeler régulièrement le centre de vaccination choisi – des annulations ou désistement peuvent avoir lieu
- De se connecter régulièrement sur la plateforme en ligne
- De se rapprocher du CCAS de sa commune de résidence pour une éventuelle inscription sur liste d'attente si vous avez des difficultés à utiliser internet

10. Où se faire vacciner ?

Dans n'importe quel centre du département. Il y en a quatorze.

11. Une personne peut-elle se faire vacciner sans rendez-vous ?

Non, la prise de RDV est obligatoire par souci de gestion et d'organisation. Le nombre de créneau dépend des doses de vaccins reçus.

Les personnes ayant pris RDV reçoivent automatiquement un mail et/ou SMS de confirmation si me numéro de portable est fourni.

Le secrétariat du centre est en possession de la liste à jour des patients.

En effet, le standard rappelle les administrés le jour même pour confirmation de leur venue.

Les personnes se présentant au centre en affirmant avoir pris un RDV mais ne figurant pas sur la liste, ne pourront se faire vacciner.

12. Comment est déterminé le nombre de créneaux de vaccination disponibles par jour ?

Le nombre de créneaux de vaccination est conditionné par la disponibilité des doses de vaccins.

Le nombre de doses mises à disposition de chaque centre par semaine est communiquée au centre de l'ARS territorialement compétente.

Le centre ne peut en aucun cas ouvrir plus de créneaux que le nombre de doses qui lui sont allouées.

13. J'ai contracté la COVID 19 – Puis-je me faire vacciner ?

La Haute autorité de santé estimait dans ses recommandations du 17 décembre 2020, qu'il n'y avait pas lieu de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà développé une forme symptomatique de la COVID.

Toutefois, dans le respect des recommandations préliminaires du 30 novembre, ces personnes doivent pouvoir être vaccinées si elles le souhaitent à l'issue d'une décision partagée avec le médecin. Dans ce cas la Haute Autorité de Santé indiquait de respecter un délai minimal de 3 mois à partir du début des symptômes.



Centre de vaccination Le Grésivaudan

04 rue Paul Gauguin – 38420 LE VERSOUD

Centre d'appel : 04 76 77 58 63

Dans son avis du 11 février 2021, la Haute Autorité de Santé indique qu'il est préférable d'attendre 6 mois après la maladie pour se faire vacciner, et de ne faire qu'une dose de vaccin. Cet avis est en attente de la validation du ministère de la santé.

14. Peut-on choisir mon vaccin ?

Non, il n'est pas possible de choisir son vaccin. Chaque personne est vaccinée avec le vaccin disponible dans le centre choisi.

15. Faut-il se faire tester avant d'être vacciné ?

Il n'est pas utile de se faire tester de manière automatique avant de se faire vacciner. Cependant si une personne est cas contact, la vaccination doit être repoussée et un test réalisé pour confirmer ou non une infection. Si le test est négatif, la vaccination pourra alors avoir lieu.



Centre de vaccination Le Grésivaudan

04 rue Paul Gauguin – 38420 LE VERSOUD

Centre d'appel : 04 76 77 58 63

ANNEXE 1 :

Les personnes vulnérables à très haut risque. Il s'agit de personnes adultes :

- Atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- Atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Transplantées d'organes solides ;
- Transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ;
- Atteintes de certaines maladies rares (Cf liste) ;
- Atteintes de trisomie 21



Centre de vaccination Le Grésivaudan

04 rue Paul Gauguin – 38420 LE VERSOUD

Centre d'appel : 04 76 77 58 63

ANNEXE 2 :

Les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social appartenant aux catégories suivantes :

- L'ensemble des professionnels de santé - Il s'agit des professions de santé définies par le code de la santé publique
 - ❖ Les professions médicales
 - Médecin
 - Chirurgien-dentiste ou odontologiste
 - Sage-femme
 - ❖ Les professions de la pharmacie et de la physique médicale
 - Pharmacien
 - Préparateur en pharmacie et préparateur en pharmacie hospitalière,
 - Physicien médical
 - ❖ Les auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers
 - Infirmier de soins généraux ou spécialisé, infirmier ou infirmière en pratique avancée
 - Masseur-kinésithérapeute
 - Pédiacre-podologue
 - Ergothérapeute et de psychomotricien
 - Orthophoniste
 - Orthoptiste
 - Manipulateur d'électroradiologie médicale
 - Technicien de laboratoire médical
 - Audioprothésiste
 - Opticien-lunetier
 - Prothésiste et orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées
 - Diététicien,
 - Aide-soignant
 - Auxiliaire de puériculture
 - Ambulancier,
 - Assistant dentaire
 - ❖ Les conseillers en génétique
 - ❖ Les biologistes médicaux
- Les autres professionnels des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux (les personnels employés par l'établissement et les personnels d'entreprises prestataires exerçant en continu au sein de l'établissement)
- Les professionnels des résidences services
- Les professionnels des centres d'hébergement spécialisés pour les personnes atteintes de la Covid-19
- Les professionnels de l'aide à domicile et les salariés du particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables (recevant l'APA ou la PCH)
- Les prestataires de services et distributeurs de matériel intervenant au domicile des patients



Centre de vaccination Le Grésivaudan

04 rue Paul Gauguin – 38420 LE VERSOUD

Centre d'appel : 04 76 77 58 63

- Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
- Les personnels composant les équipages des véhicules des entreprises de transport sanitaire
- Les étudiants et élèves en santé au contact des patients
- Les assistants de régulation médicale durant leurs stages en établissement ou en SMUR
- Les professions à "usage de titre" reconnues par diverses lois non codifiées (ostéopathes, chiropracteurs, psychothérapeutes, psychologues)
- Les secrétaires médicaux en cabinet de ville et les assistants médicaux.



ANNEXE 3 :

Liste des comorbidités ouvrant droit à la vaccination des personnes de 50 à 74 ans inclus

Le 2 mars 2021, la Haute Autorité de santé a publié une actualisation de la liste des comorbidités associées à un risque de forme grave de Covid-19, à partir d'une revue systématique de la littérature scientifique et des travaux conduits sur ce thème.

- Pathologies cardio-vasculaires
 - Hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales)
 - Antécédent d'accident vasculaire cérébral
 - Antécédent de chirurgie cardiaque
 - Insuffisance cardiaque ;
 - Antécédents de coronaropathie
- Diabète de types 1 et 2
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale notamment :
 - Broncho pneumopathie obstructive
 - Insuffisance respiratoire
 - Asthme sévère
 - Fibrose pulmonaire
 - Syndrome d'apnées du sommeil
 - Mucoviscidose
- Insuffisance rénale chronique
- Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30
- Cancer ou hémopathie maligne
- Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose
- Immunodépression congénitale ou acquise
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie
- Pathologies neurologiques :
 - Maladies du motoneurone,
 - Myasthénie grave,
 - Sclérose en plaques
 - Maladie de Parkinson
 - Paralysie cérébrale
 - Quadriplégie ou hémiplégie
 - Tumeur maligne primitive cérébrale
 - Maladie cérébelleuse progressive
- Troubles psychiatriques
- Démence